



Le Secrétaire Général

...../SG.4

الكلاب العمار

02.07.2014

A

Monsieur le Ministre

Objet : Rencontre avec le Conseiller politique de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Rabat.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu, ce jour à sa demande, le Conseiller politique de l'Ambassade des États-Unis à Rabat, M. David Greene pour aborder, notamment, les questions suivantes :

1. Nouvelles procédures de sécurité aéroportuaires américaines :

Le Conseiller politique m'a fait part de ce qui suit :

- Des nouvelles mesures de sécurité vont être adoptées dans les aéroports à destination des États-Unis à partir du 7 juillet 2014.
- 20 pays et aéroports dans le monde, dont le Maroc (Aéroport Casablanca), sont concernés par ces mesures.
- Les nouvelles procédures de sécurité, qui sont de nature anti-terroriste, englobent la vérification des portables et ordinateurs ainsi que l'augmentation de contrôles aléatoires de voyageurs.

2. Rencontres avec Christopher Ross :

A la question de savoir si une autre visite de M. Ross est prévue dans la région, j'ai informé M. Greene de l'issue de la réunion de briefing tenue entre le Maroc et M. Ross le 18 juin dernier à New York, à savoir :

- a. Le Maroc a rappelé que la responsabilité de la tonalité et de la teneur du rapport du Secrétaire-Général de l'ONU sur le Sahara, incombe à l'Envoyé personnel.
- b. Les rapports ne sont pas des moyens de changer des situations, mais doivent être factuels, neutres et rapporter l'évolution d'une situation sur une période écoulée.
- c. La colère et la surprise du Maroc vis-à-vis de la décision fondamentale unilatérale et cavalière de M. Ross d'imposer un délai aux négociations onusiennes en cours sur le Sahara et ce, sans en faire mention à la partie marocaine, notamment lors de la rencontre de mars dernier à Rabat. Le Maroc, l'acteur clé du dossier du Sahara marocain, ne peut accepter d'être pris de cours de la sorte.
- d. Qu'elles soient volontaires ou involontaires, ces dérives sont dangereuses car elles favorisent les agendas hostiles et mettent en péril le processus de négociation et de recherche d'une solution politique finale (mandat de M. Ross).
- e. La nécessité de trouver un moyen de réussir et mieux préparer les prochaines visites régionales de l'Envoyé personnel. Les déplacements de Ross dans la région ne devraient, ainsi, être envisagés que s'ils sont de nature à apporter une substance et une valeur ajoutée aux négociations.

M. Greene a ainsi souhaité savoir si une évolution a été enregistrée sur le plan bilatéral avec l'Algérie, ce à quoi j'ai répondu que, mise à part une coopération très constructive à la 17^{ème} Conférence ministérielle du NAM à Alger, aucune amélioration n'a pu voir le jour, notamment avec un nouveau gouvernement algérien dont les membres n'ont été renouvelés qu'au tiers.

3. Visite de Mme Navi Pillay au Maroc (27 Mai 2014) :

M. Greene rapporté que le National Security Council (NSC) s'intéresse à savoir si le Maroc a un programme en cours avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), ce à quoi j'ai répondu que :

- la visite de Mme Pillay a été couronnée de succès car elle a permis d'avoir des discussions de fond.
- Mme Pillay a qualifié de constructive l'interaction liant le HCDH et le CNDH avec qui elle garde un contact continu en vue de travailler sur de nouvelles actions.
- Mme Pillay a constaté, de visu, que le Maroc a la « volonté politique » de régler les problèmes et ce, au plus haut niveau.

- bien que des problèmes existent bel et bien, c'est auprès du Maroc que se trouve la clé de réussite, ce qui signifie que la solution de la protection des droits de l'homme au Maroc ne passe que par l'extension des mécanismes nationaux, et non par un monitoring international.
 - M. Græne a félicité la décision du Maroc de travailler sur un plan d'action plus global avec le HCDH, ce qui sera dûment rapporté au NSC.
4. Décision de l'UA de désigner un « envoyé spécial » pour le Sahara :
- Au sujet de l'avis de notre pays sur la dernière décision de l'UA, j'ai informé M. Græne que le Maroc ne se sent aucunement concerné par cette décision de l'UA, du fait que cette organisation n'a aucune légitimité dans la gestion du dossier du Sahara marocain.
 - J'ai remis à M. Græne une copie du communiqué officiel élaboré par ce Département à ce sujet, estimant que l'UA ne devrait pas suivre d'agenda prédéfini, mais plutôt se focaliser sur les défis auxquels l'Afrique fait face.
5. Transfert du détenu marocain *Mohamed Abdullaoui* :
- Sagissant du transfert de M. Mchamel Abdellaoui (de l'Afghanistan vers le Maroc, en perspective de la fermeture d'une base américaine à Bagram, avant la fin de cette année), j'ai insisté sur les points suivants :
 - le Maroc est prêt à travailler avec l'Ambassade américaine dans l'optique d'accélérer le transfert de M. Abdullaoui et sa réception sur le territoire national.
 - le Maroc n'appréciera pas que le transfert de M. Abdullaoui soit un « lot de consolation » par rapport au retard de transfert de M. Abrahmane Chekkori (prisonnier marocain encore détenu à la base navale de Guantanamo Bay) et de l'option que ce dernier soit transféré vers l'Allemagne au lieu du Maroc (comme convenu lors des différentes réunions avec l'Envoyé spécial pour la fermeture de Guantanamo, M. Cliff Scan).
 - le Maroc estime que, par principe et pour ne pas envoyer de mauvais messages, les Etats-Unis se doivent de transférer M. Chekkori au Maroc d'abord, et non en Allemagne (que le détenu pourra rejoindre qu'une fois retourné sur le sol national).
 - A cet égard, M. Græne a insisté sur le fait que :
 - les cas de M. Abdullaoui et Chekkori ne sont aucunement liés et qu'il ne s'agit que d'une coïncidence.
 - les États-Unis et l'Ambassadeur Bush sont entièrement prêts à faire avancer ces deux transferts et ce, en étroite consultation avec le Maroc.
 - l'Ambassade américaine adressera, à ce Département pour validation, un projet de note verbale de transfert de M. Abdullaoui.
6. Mémorandum d'entente relatif à l'avion diplomatique C 12 :
- Souhaitant s'enquérir de l'état d'évolution de la signature du Mémorandum par le Maroc, M. Græne a souligné que la partie américaine attend l'aval de ce Département pour envoyer une équipe d'experts américains au Maroc, pour entamer les discussions avec leurs homologues marocains.
 - J'ai ainsi suggéré de programmer la visite des experts pour la mi-juillet, car elle sera opportune pour avancer dans les discussions et écouter les perspectives américaines à ce sujet.
7. « Global Entrepreneurship Summit – GES » (Maroc, Novembre 2014) :
- M. Græne m'a précisé que la Maison Blanche a retenu les dates du 19 au 21 Novembre 2014, suivant la disponibilité du Vice-Président Biden, sans que la participation du Président Obama ne soit écartée.
 - J'ai souligné que, au vu de l'importance qui sera accordée à l'Afrique à ce Sommet, il serait très opportun d'annoncer la tenue du GES lors de l'« *US-Africa Leaders Summit* », devant se tenir du 4 au 6 août 2014 à Washington.
8. Orphelinat « Village of hope » (Ifrane) :
- M. Græne m'a fait part des éléments suivants :
 - La demande de certains américains que les enfants de l'orphelinat restent ensemble dans le même endroit, et non séparés (même souhait formulé par l'ex-Ambassadeur US au Maroc, M. Kaplan).
 - L'intérêt porté par l'Ambassade américaine au bien-être des orphelins pour qu'ils vivent dans les meilleures conditions possibles.
 - La préoccupation de l'Ambassade quant à ce qui se passe au sein de l'orphelinat, en particulier les méthodes de management utilisés par le conseil d'administration.
 - J'ai ainsi informé M. Græne des éléments suivants :
 - Les enfants du village d'hope sont des citoyens marocains, dans une institution marocaine, au Maroc.

- La problématique de l'orphelinat avait commencé lorsqu'un nombre d'étrangers, résidents au Maroc, est entré en contact avec ces orphelins en tentant de changer leur religion, ce qui constitue une infraction aux yeux de la loi marocaine.
 - Le Maroc a, toutefois, opté pour :
 - * fournir une assistance consulaire aux étrangers expulsés.
 - * déployer tous les moyens possibles pour garder le contact entre ces enfants et leurs parents adoptifs.
 - Pour le Maroc, la solution serait de rendre le management de l'orphelinat à une ONG marocaine, sous l'autorité du Gouverneur d'Ifrane.
9. Accord sur les Ecoles Américaines au Maroc :
- M. Greene a souligné que :
 - Après la ratification de cet accord (16 juin dernier), l'Ambassade américaine a reçu une note verbale de la DAJT, sur la possibilité d'apporter des amendements au texte.
 - Washington a informé l'Ambassade américaine qu'il n'est plus possible d'amender l'accord.
10. Jihadistes marocains au sein de l' « Etat islamique en Irak et au Levant » (EIL)
- A l'issue de cette réunion avec M. Greene j'ai tenu à faire part des points suivants :
 - L'EIL est devenue une question de sécurité nationale pour le Maroc, au vu du nombre important de marocains qui y sont impliqués (300 sur un total de 1000 jihadistes marocains dans le monde).
 - En parallèle, de plus en plus de marocains occupent des rangs de haut niveau dans l'EIL (notamment : Hassan Baali, Abdé Aziz ElMendali, Khalid Tajri, Salahine El Adraoui, Abdé Karim Hiyoui, Elias Majjati).
 - La problématique est telle que ces éléments sont devenus des spécialistes des voitures piégées, ce qui constitue un nouveau mode opératoire des terroristes.
 - Le Maroc accorde un intérêt aux questions régionales au même degré qu'il s'intéresse aux questions de sécurité nationale.
 - M. Greene a pris note de cette question et transmettra des informations sur la position américaine à ce sujet.